

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

Envoyé en préfecture le 27/12/2022 Reçu en préfecture le 27/12/2022 Affiché le 05/01/2023

ID: 081-200034049-20221213-2022_120-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2022-120

Séance du mardi 13 décembre 2022 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le mardi treize décembre à vingt heures trente, le Conseit Gommunautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC: 36

En exercice: 29

Ayant pris part à la délibération: 32

Présents: Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Sarah TRENTI, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (suppléant), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusées donnant procuration: Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Véronique LACROIX donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES.

Excusés: Monsieur Sylvian CALS, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Virginie BOU, Madame Anna CALS.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Objet de la délibération : Programme « Petites Villes de Demain » pour la Commune de Réalmont - Signature convention cadre

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le programme national « Petites Villes de Demain » vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, et à leurs intercommunalités les moyens de concrétiser leurs projets pour conforter leur statut de villes dynamiques.

Animé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), ce programme doit permettre de révéler le potentiel des petites villes. Les sujets ciblés sont nombreux : transition écologique, logement, redynamisation commerciale, valorisation du patrimoine, amélioration du cadre de vie, vivre ensemble, ... Dans le Tarn, Réalmont fait partie des 15 communes retenues pour bénéficier de ce programme.

La Commune de Réalmont et la Communauté de Communes ont ainsi saisi l'opportunité de conforter la fonction de centralité de Réalmont et d'accélérer sa transformation au bénéfice des habitants de Centre Tarn.

L'engagement dans le programme s'est concrétisé par la signature de la convention d'adhésion au programme et le recrutement par la commune d'une cheffe de projet, financé par l'ANCT. Dans le cadre de cette convention d'adhésion, la Commune et la Communauté de Communes se sont notamment engagées à élaborer et mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Ce projet de territoire doit être formalisé par le biais d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Monsieur le Président explique que les élus de Réalmont, accompagnés par la cheffe de projet Petites Villes de Demain et dans le cadre d'une concertation avec les acteurs du territoire et les partenaires, ont élaboré le projet du territoire. Celui-ci est articulé autour de trois orientations stratégiques :

- Orientation 1 : Une bastide révélée, agréable à vivre et à découvrir,
- Orientation 2 : Une centralité réaffirmée qui s'appuie sur une économie locale dynamisée et une offre de logements adaptée,

Envoyé en préfecture le 27/12/2022 Reçu en préfecture le 27/12/2022 Affiché le 05/01/2023

Alliche le 05/01/2023

Orientation 3 : Une ville active et animée qui adapte et renforce ses équipements et ses services pour les habitants du territoire.

A l'issue de ce travail, un projet de convention cadre, valant convention d'Opération de Revitalisation de Territoire, a été rédigé. Celui-ci présente les ambitions du territoire, définit les orientations stratégiques et le plan d'actions, identifie le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire, précise les engagements de l'ensemble des partenaires et acteurs du programme, définit les modalités de gouvernance permettant d'assurer le suivi et l'évaluation du programme.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant convention d'Opération de Revitalisation de Territoire pour la Commune de Réalmont et autorise Monsieur le Président à la signer.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pourcopteieocómfærme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel LOPEZ